



29-31 juillet 2025 Genève (Suisse)

Conférence mondiale des présidents de parlement



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Nations Unies

#6WCSP

Rapports des réunions-débat

Réunion-débat 1

La première réunion-débat a porté sur le thème *La participation des femmes et des jeunes à la vie parlementaire dans un contexte de polarisation et d'adversité*. La modératrice était Mme Rana Sidani, ancienne porte-parole pour l'OMS, l'IFRC et le CICR.

Intervenants :

- **Mme Cynthia López Castro** (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, membre du Comité préparatoire du quinzième Sommet des présidentes de parlement
- **M. Felipe Paullier**, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse des Nations Unies
- **Mme Gabriella Morawska-Stanecka** (Pologne), sénatrice, Vice-Présidente de l'UIP
- **Mme Diana Lutta**, représentante de **Mme Sofia Calltorp**, Directrice d'ONU Femmes à Genève et responsable de l'action humanitaire d'ONU Femmes
- **M. Wessel van der Berg**, Chargé de plaidoyer, Equimundo Center for Masculinities and Social Justice

Il a été souligné au cours de la réunion qu'en dépit de certains progrès en matière de représentation des femmes et des jeunes dans les parlements, le rythme des changements restait lent. En 2025, les femmes représentaient seulement 27,2 % des parlementaires dans le monde et 2,8 % seulement des parlementaires ont 30 ans et moins, alors que la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans. Il a été souligné que l'exclusion pouvait porter à une érosion de la confiance et les difficultés communes entravant durablement l'instauration de parlements pleinement inclusifs ont été mises en évidence. Parmi ces difficultés figurent la polarisation croissante du paysage politique et le recul mondial des droits des femmes. De ce fait, la violence politique croissante (en ligne et hors ligne) tend à cibler de façon disproportionnée les femmes, les jeunes et les personnes d'origines diverses. Les entraves législatives empêchant les jeunes en âge de voter de se présenter aux élections ont également été mises en exergue.

La parité et la représentation équitable des jeunes sont des éléments clés, mais pour que des voix diverses puissent pleinement apporter leur contribution et leur impulsion et faire sentir leur influence, la représentation doit aller au-delà des chiffres dans les chambres et les jeunes et les femmes doivent aussi détenir concrètement le pouvoir et occuper des postes à responsabilités. Les intervenants ont également proposé que les parlements créent ou renforcent des mécanismes adaptés au contexte instaurant un dialogue intergénérationnel dans leur pays, ce qui pourrait permettre de rapprocher les générations à une époque de polarisation.

Les présidents de parlement et les autres intervenants qui ont pris part au débat ont appelé à l'action dans trois domaines. En premier lieu, l'adoption de lois et de politiques fortes, par exemple des quotas de genre et de jeunes, pourrait exercer une influence bénéfique à l'échelon national, à l'instar du Rwanda et du Timor-Leste. L'analyse du mode de scrutin, ainsi que la démocratisation de la sélection des candidats et l'élimination des barrières à l'échelon des partis pourraient constituer des étapes supplémentaires pour établir des conditions équitables. Les commissions et les forums parlementaires de femmes et de jeunes sont des initiatives utiles, de nature à amplifier la voix de ces populations.

Ensuite, il faut créer un environnement propice à la participation et au leadership des femmes et des jeunes. La protection spéciale mise en place par le Royaume-Uni à l'intention des femmes et les lois particulières telles que celle qui a été adoptée par le Mexique peuvent contribuer à lutter contre la violence politique fondée sur le genre dans un contexte de commentaires misogynes et de harcèlement inhibant la participation. Les orateurs ont aussi mis en avant les efforts destinés à instaurer des parlements sensibles au genre, conformément au Plan d'action 2012 de l'UIP, notamment les initiatives visant à faire évoluer les normes en matière de genre en valorisant le rôle de père des parlementaires masculins par le biais de "forums de papas" et en encourageant le partage des responsabilités familiales grâce à des politiques internes au parlement. Pour veiller à ce que la prise de décision soit partagée, les femmes et les jeunes doivent occuper des postes à responsabilités, par exemple la présidence des parlements, et participer aux processus de prise de décision en présidant des commissions telles que la commission des finances, du budget et de la défense.

La troisième intervention consiste à faire évoluer les mentalités en dialoguant avec le public et en le sensibilisant. Non seulement les parlements ont un rôle clé à jouer, mais il y va également de leur responsabilité d'être à la pointe d'un glissement culturel tournant progressivement le dos aux environnements politiques dominés par les hommes et à ceux qui excluent les jeunes. Diverses initiatives en cours ont été mentionnées, notamment l'élargissement de l'éducation civique au moyen de portes ouvertes parlementaires et la création de parlements fictifs pour les femmes et les jeunes aux Fidji, en Slovaquie et à Sri Lanka.

Pour reprendre les termes utilisés par un président de parlement, un parlement inclusif n'est ni un luxe, ni une faveur. C'est une question de justice et la condition *sine qua non* de l'instauration de la paix et de la prospérité pour tous. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser la parité et assurer la participation équitable des jeunes au parlement. À une époque de polarisation croissante et de recul des droits des femmes et des valeurs démocratiques fondamentales, tous s'accordent à dire que les parlements assument collectivement la responsabilité d'ouvrir un nouveau chemin à la société et de faire participer toutes les générations à la prise de décision.

Réunion-débat 2

La deuxième réunion-débat a porté sur le thème *Innovate for a peaceful future, develop new solutions in response to a world in the grip of turbulence*. La modératrice était Mme Rana Sidani, ancienne porte-parole pour l'OMS, l'IFRC et le CICR.

Intervenants :

- **Mme Kandia Kamissoko Camara** (Côte d'Ivoire), Présidente du Sénat, ancienne Ministre des affaires étrangères
- **M. Ali Rashid Al Nuaimi** (Émirats arabes unis), membre du Conseil national de la Fédération, Président des Commissions de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères
- **Mme Sanam Naraghi Anderlini**, Fondatrice et Directrice exécutive, International Civil Society Action Network (ICAN)
- **M. Zachary Paikin**, Directeur adjoint, Better Order Project, Quincy Institute for Responsible Statecraft

Mme K. Kamissoko Camara (Côte d'Ivoire) a fait part de l'expérience de son pays en matière de rétablissement de la paix par le dialogue inclusif, la réconciliation nationale et le développement équitable, en soulignant l'importance de la volonté politique. Une série d'initiatives, dont des mécanismes de vérité et réconciliation, des programmes de cohésion sociale et des ministères dédiés se consacrent à écouter les victimes, à traiter les griefs et à promouvoir le pardon. Ces efforts contribuent à rétablir la confiance, à renforcer l'unité nationale et à entretenir la stabilité à long terme. Elle a également souligné le caractère essentiel de la planification équitable de l'infrastructure et de la répartition non-partisane des ressources pour répondre aux besoins de la collectivité et maintenir la paix.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) a mis en avant la nécessité de repenser le rôle des parlementaires en matière de diplomatie, en les invitant instamment à agir en tant que représentants indépendants du peuple plutôt qu'en simples relais des prises de position gouvernementales. L'ordre mondial étant en évolution, il a appelé les parlementaires à faire preuve de davantage de courage politique et de vision stratégique pour prendre la tête des efforts de réconciliation et instaurer la confiance en dépit des différences. Soulignant l'importance de la diplomatie de peuple à peuple, il a mis en avant le fait que la paix durable dépendait de l'engagement inclusif, du respect mutuel et de la disponibilité à écouter, tout particulièrement en cas de désaccord. Il a conclu en lançant un avertissement concernant la haine, qui est le véritable ennemi de la paix et de la stabilité et contre laquelle il faut lutter de façon coordonnée et inclusive par le biais de l'éducation, de la législation et des dirigeants communautaires.

Mme S. Naraghi Anderlini (ICAN) a souligné la nécessité urgente de combler le fossé entre les processus de paix dirigés par les élites et la réalité vécue par les collectivités, tout particulièrement les groupes de femmes, souvent les premières à agir dans les époques de conflit mais qui restent exclues des négociations officielles. Elle a plaidé pour que les efforts de paix soient repensés et conçus comme un "partage des responsabilités" et non un "partage du pouvoir", en soulignant que le vrai leadership doit répondre aux besoins des populations concernées. Elle a critiqué le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies, tout particulièrement ses membres permanents et leur rôle de grands exportateurs d'armes, qui contribuent selon elle à éroder la confiance dans les institutions mondiales. Elle a lancé un appel aux parlements pour qu'ils fassent progresser la paix inclusive par le biais de la législation et redirigent les ressources vers le renforcement du tissu social de la société.

Mr. Z. Paikin (Quincy Institute for Responsible Statecraft), citant la paralysie et la représentation limitée du Conseil de sécurité des Nations Unies, a estimé que les cadres mondiaux de sécurité souffrent d'un manque d'efficacité et d'inclusivité. Il a proposé des réformes, dont de nouveaux sièges permanents au Conseil de sécurité pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, ainsi qu'un examen périodique de la Charte des Nations Unies, tous les 25 ans. Concernant la sécurité climatique, il a mis en avant les propositions de son organisme, qui consistent à créer une plateforme P-20, un pacte mondial pour les visas climatiques, et un fonds de 15 à 20 milliards d'USD pour renforcer la riposte en cas de catastrophe régionale. Il a aussi plaidé en faveur de nouvelles institutions de portée régionale venant compléter les mécanismes actuels et s'attaquant à l'érosion de la confiance provoquée par les interventions unilatérales et la remise en cause des normes.

Dans les interventions de la salle qui ont suivi, les participants ont réitéré l'importance de l'instauration d'une paix inclusive enracinée dans la cohésion nationale, la confiance sociale et des institutions démocratiques fortes. Ils ont été nombreux à souligner que l'érosion de la confiance publique constitue un élément clé de l'instabilité, en insistant sur la nécessité de reconstruire le lien entre les citoyens et l'État grâce au développement équitable, au dialogue intergénérationnel et à l'identité culturelle. Le dialogue, la réconciliation et la transparence sont vus comme des ingrédients essentiels pour une paix durable. De façon générale, les parlements sont considérés comme des acteurs de premier plan pour traduire les engagements internationaux en mesures nationales, tout particulièrement dans des domaines tels que la prévention des conflits, le développement durable et les interventions humanitaires. Les orateurs ont souligné le fait que la paix ne se limite pas à l'absence de guerre : elle exige la justice, la dignité et le respect de la souveraineté, tout particulièrement dans les régions marquées par l'occupation, l'ingérence ou l'exclusion.

L'influence croissante de l'industrie de l'armement a donné lieu à l'expression d'inquiétudes, tout comme la hausse des budgets militaires à l'échelle mondiale et l'incapacité des mécanismes multilatéraux à prévenir la souffrance et les conflits. La nécessité de rediriger les ressources d'une économie de guerre à la sécurité humaine a été fortement soulignée. L'innovation, reconnue comme un élément moteur du progrès, a aussi été considérée comme une source de risques si elle s'affranchit de l'éthique, de la réglementation et de l'engagement à assurer l'équité.

Plusieurs interventions ont mis l'accent sur le fait que les conflits s'enracinent souvent dans la pauvreté, l'exclusion et l'absence de perspectives, tout particulièrement pour les jeunes. Investir dans l'éducation, la création d'emplois et la protection sociale a été considéré comme essentiel

pour traiter les causes sous-jacentes de l'instabilité. D'autres participants ont appelé à l'intensification de la coopération internationale pour lutter contre l'insécurité climatique, les flux financiers illicites et la désinformation.

De façon générale, les participants se sont exprimés en faveur d'interventions fortes, cohérentes et ancrées dans la réalité locale de la part des parlements pour soutenir le droit international et le désarmement et promouvoir le développement inclusif. Un message commun a émergé, faisant écho aux principes de la sécurité humaine et de la sécurité commune : la paix se construit à partir de la base et l'innovation, la solidarité et la dignité humaine en sont le cœur.

Réunion-débat 3

La troisième réunion-débat a porté sur le thème *Réaliser les ODD à l'horizon 2030 : Quelles nouvelles opportunités pour la coopération internationale ?* La modératrice était Mme Claire Doole, porte-parole et ancienne correspondante de la BBC.

Intervenants :

- **Mme Thorunn Sveinbjarnardottir** (Islande), Présidente de l'Althingi
- **M. Alban Bagbin** (Ghana), Président du Parlement
- **Mme Susan Brown**, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD
- **Mme Georgina Magesa**, militante tanzanienne pour le climat, âgée de 11 ans

Avant d'entamer le débat, la réunion a passé en revue les résultats obtenus depuis 2015 dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD), à savoir le déclin de l'extrême pauvreté, la diminution des infections à VIH, la prévention du paludisme, qui a sauvé des millions de vie, le nombre croissant d'enfants fréquentant l'école, et de plus en plus longtemps, et la proportion de la population mondiale qui a accès à l'électricité, qui se situe actuellement à 92 %. Ces résultats ne sont toutefois pas le fruit du hasard, mais la conséquence directe de la coopération, des choix de politique, de la volonté politique, ainsi que de l'évolution des mentalités. Les progrès réalisés montrent clairement que la coopération et la solidarité internationale permettent d'obtenir des résultats.

La trajectoire d'ensemble reste toutefois extrêmement préoccupante. Seulement 40 % des ODD sont en voie de réalisation. L'action climatique, notamment, est terriblement en retard. Il a été souligné qu'il n'y aurait pas de développement durable tant que les populations n'auront pas accès à leurs droits fondamentaux (la santé et l'emploi, entre autres) et que l'environnement ne sera pas durable. Sans dignité humaine, il ne saurait y avoir de développement durable et sans justice de dignité.

La réunion, mettant l'accent sur le rôle des parlements, a mis en exergue le fait que les parlements n'étaient pas de simples observateurs de cet effort mondial, mais qu'ils en étaient au contraire les chevilles ouvrières et que les citoyens attendaient donc de leur part qu'ils soient en première ligne. Pour ce faire, les parlements doivent utiliser leur plateforme pour unir les voix, au sein des chambres, quels que soient les partis, et sur la scène internationale par l'intermédiaire de l'Union interparlementaire (UIP) et d'autres enceintes.

Pour ce qui est de leur rôle législatif, les parlements doivent adopter des lois facilitant la mise en œuvre des accords multilatéraux et considérer les impôts et les subventions comme un moyen de stimuler le développement durable. Les parlementaires doivent en outre se réunir pour mettre en commun leurs connaissances et sensibiliser la population à ces questions cruciales.

Les problèmes tels que les changements climatiques ou les inégalités économiques ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. L'isolement n'est pas une protection, mais une vulnérabilité. Les parlements doivent donc légiférer pour le bien commun en veillant à ce que les lois adoptées pour la collectivité soient effectivement appliquées. L'avenir commun de l'humanité repose sur le fondement des investissements : dans l'éducation, l'égalité des sexes, l'emploi, les soins de santé et l'accès numérique. En l'absence de tels investissements, les ODD ne sont rien de plus que des promesses sur le papier.

Il a été reconnu qu'en parallèle, les parlements sont confrontés à une vague croissante de désinformation, tout particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques. La manipulation numérique mine la science, érode la confiance du public et affaiblit la gouvernance démocratique. La crise n'est pas seulement environnementale, elle est également démocratique.

Le monde assiste à un effondrement environnemental en temps réel : les glaciers fondent, les océans s'acidifient, les écosystèmes se désagrègent. Certaines nations peuvent s'adapter, d'autres non. Dans un monde interconnecté, leur vulnérabilité constitue un risque collectif. L'action climatique doit être partagée et il y va de la responsabilité morale et historique des pays industrialisés d'être au premier plan de cette lutte.

La réunion a souligné l'importance vitale du secteur privé. Son innovation et ses capitaux sont essentiels, mais les acteurs privés ne doivent pas dicter les conditions du progrès, tout particulièrement en ce qui concerne le climat, la transformation numérique et l'équité. Les législateurs doivent établir des règles strictement applicables pour éviter le greenwashing, chez eux ou à l'étranger. La politique budgétaire (notamment fiscale) doit récompenser l'innovation écologique véritable, et non la conformité de façade.

En réalité la progression des ODD est extrêmement inégale. Un grand nombre de pays ne sont pas en train de prendre du retard par apathie, mais en raison de chocs mondiaux, de désavantages structurels et de déficits de financement. La guerre est davantage financée que le bien-être et la crise davantage que la prévention. Si cette tendance se confirme, non seulement le programme des ODD disparaîtra, mais avec lui les conditions mêmes de la paix et de la prospérité.

Les parlements doivent écouter les personnes dont les vies sont déjà affectées. Les jeunes du monde entier n'attendent pas : ils agissent en plantant des arbres, en nettoyant les fleuves, en exigeant la justice. Ils ne demandent pas des promesses, mais des actes, de l'inclusion et de la redevabilité. Ils veulent, et méritent, une place à table.

Les parlementaires savent ce qu'il convient de faire. Des solutions existent : les scientifiques, les experts politiques et les dirigeants de la société civile sont prêts. Les ODD ne riment pas avec confort, mais avec courage. Ils ont été conçus dans l'optique d'une transformation radicale, et non progressive.

Il a été conclu que les parlementaires doivent faire preuve de détermination, qu'ils doivent rendre davantage de comptes et être prêts à infléchir leur façon de procéder pour mettre concrètement en œuvre les ODD. L'heure est venue pour cette transformation et les parlementaires doivent être à la hauteur de ce moment avec l'urgence qu'il exige et l'intégrité qu'il mérite.

Réunion-débat 4

La quatrième réunion-débat a porté sur le thème *Quel rôle pour les parlements dans l'élaboration de notre avenir numérique ?* La modératrice était Mme Caitlin Kraft-Buchman, PDG/Fondatrice de Women At The Table.

Intervenants :

- **M. Hugo Motta Wanderley da Nóbrega** (Brésil), Président de la Chambre des députés
- **M. Amandeep Singh Dill**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Envoyé spécial pour les technologies numériques et émergentes
- **Mme Sulyna Abdullah**, Cheffe de la planification stratégique et des Membres et Conseillère spéciale auprès du Secrétaire général, Union internationale des télécommunications (UIT)
- **M. Jovan Kurbalija**, Directeur exécutif, DiploFoundation et responsable de la Plate-forme Internet de Genève

La réunion-débat sur le rôle des parlements dans l'élaboration de notre avenir numérique a suscité un intérêt considérable et des discussions animées, auxquelles ont pris part 11 présidents de parlement et 8 autres participants.

La réunion, s'appuyant sur les conclusions du quinzième Sommet des présidentes de parlement, qui avait souligné que rendre l'intelligence artificielle (IA) sensible au genre exigerait des efforts coordonnés et déterminés, a souligné que les parlementaires disposaient d'une capacité d'action et d'un pouvoir politique qui devraient être mis à profit pour garantir que l'IA servirait l'intérêt supérieur de l'humanité.

Les quatre grandes questions clés qui suivent ont émergé de la discussion :

- **Il faut un équilibre législatif entre innovation et protection.**

Il est impossible de choisir entre innovation et protection des droits, les deux étant indispensables. Il a donc été souligné que la dichotomie entre innovation et protection relève de l'illusion. Il est indispensable de mettre en place un cadre juridique responsable plaçant les êtres humains au centre tout en permettant à la technologie numérique de s'épanouir.

- **Le principe des "trois A" : agilité, adaptabilité et anticipation**

Mme Abdullah (UIT) a présenté un outil pratique, en précisant que, pour être efficace, la législation devait être : **agile** pour réagir rapidement lors d'avancées technologiques rapides ; **adaptable**, pour s'ajuster à l'évolution des technologies numériques ; **anticipative** car il est absolument indispensable de prévoir à l'avance les technologies numériques émergentes découlant de l'IA.

Il est ressorti de la réunion qu'il n'existe pas de modèle clair pour la législation relative à l'IA. L'efficacité de la loi sur l'IA de l'Union européenne ne se vérifiera qu'avec le temps. L'ONU n'a pour l'instant pas élaboré de cadre universel pour la gouvernance de l'IA. Les parlements envisagent un vaste éventail d'approches législatives. L'échange d'expérience et le partage des enseignements tirés doivent être permanents.

- **Il est admis que la coopération internationale est un élément indispensable pour la gouvernance de l'IA.**

La réunion a unanimement considéré qu'aucun acteur pris individuellement ne pourrait relever de façon satisfaisante les défis de la gouvernance juridique de l'IA. Il est donc indispensable d'adopter à l'égard de la mise en place de la gouvernance de l'IA une approche multilatérale permettant d'éviter les lacunes juridiques inévitables si chaque pays élaborait de son côté un cadre juridique pour la gouvernance de l'IA.

Les présidents de parlement ont souligné que le Pacte numérique mondial de l'ONU, adopté en septembre 2024, prouvait que la coopération internationale en matière de gouvernance numérique était non seulement possible, mais essentielle, tout particulièrement dans la perspective de combler de façon globale la brèche numérique.

La réunion a également relevé que la transformation numérique doit être durable sur le plan environnemental et que les pays doivent prendre appui sur les énergies renouvelables pour le développement de l'IA afin de limiter ses éventuels effets délétères sur l'environnement.

- **Il est nécessaire que les parlementaires renforcent leurs capacités.**

Il a été reconnu que les parlementaires pourraient avoir besoin, dans de nombreux cas, de mieux appréhender et comprendre l'écosystème des technologies numériques. Le renforcement des capacités des parlementaires dans ce domaine n'exige pas qu'ils deviennent des experts, mais qu'ils puissent appréhender les répercussions des technologies numériques sur la société afin d'être en mesure d'exercer un contrôle fort sur le gouvernement et les entreprises technologiques. Le renforcement des capacités des parlementaires doit leur permettre de se familiariser avec les technologies numériques émergentes afin d'être capables de suivre les tendances et d'évaluer leur incidence sur la société.

Au Zimbabwe, par exemple, une Commission parlementaire de l'avenir est en cours de création. Cette commission collaborera avec les universités impliquées dans la recherche sur l'IA et le développement de l'IA pour aider les parlementaires à évaluer les tendances en matière de développement des technologies numériques qu'il est impératif de comprendre.

De façon générale, le message émanant de la réunion était clair : les parlements ont la possibilité et la responsabilité de veiller à ce que l'avenir numérique serve l'humanité.

Dans ce contexte, l'UIP co-organise en Malaisie, du 28 au 30 novembre 2025, une conférence sur *Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*, à laquelle les parlementaires sont invités à participer.

Réunion-débat 5

La cinquième réunion-débat a porté sur le thème *Protéger et promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité : vers une action globale de lutte contre les discriminations*. La modératrice était Mme Claire Doole, porte-parole et ancienne correspondance de la BBC.

Intervenants :

- **Mme Angela Thokozile Didiza** (Afrique du Sud), Présidente de l'Assemblée nationale
- **M. Angelo Farrugia** (Malte), Président de la Chambre des représentants, Président du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et membre du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement
- **Mme Nada Al-Nashif**, Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme
- **Mme Yvonne Apiyo Brändle- Amolo**, Présidente du Global Minority Parliamentarians Caucus et de Swiss Diversity

La réunion s'est penchée sur les défis émergents et persistants entravant les droits des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les minorités raciales, les personnes LGBTQI, les migrants, les personnes handicapées et les autres personnes confrontées à l'intersectionnalité de la discrimination.

Les intervenants ont souligné qu'en dépit des engagements internationaux et des garanties constitutionnelles, plus des trois-quarts des pays ne disposent toujours pas de lois nationales luttant de façon globale contre la discrimination. Ce vide juridique entrave considérablement la protection et la redevabilité. Ils ont également insisté sur le rôle essentiel des parlements dans l'adoption de cadres solides de lutte contre la discrimination, le contrôle de leur mise en œuvre et la garantie de pouvoir accéder à la justice. Plusieurs interventions ont souligné que ces lois étaient en général durables et bénéficiaient d'un large soutien une fois adoptées, y compris dans des environnements divers sur le plan politique. Il apparaît toutefois tout aussi clairement que la protection juridique seule ne suffit pas. Les lacunes dans la mise en œuvre, l'absence de mécanismes de contrôle et la réticence politique demeurent des obstacles récurrents.

Tout au long de la discussion, les participants ont souligné l'importance d'ancrer les efforts de lutte contre la discrimination dans la réalité vécue par les groupes concernés. Cette réalité comprend des expériences de profilage racial, de biais structurels dans la prestation de services et d'invisibilité dans la collecte nationale des données. La nécessité de disposer de données ventilées et de mécanismes de suivi améliorés a été plusieurs fois évoquée, certains participants s'exprimant en faveur de la création de plateformes parlementaires suivant les progrès réalisés et servant de base à l'élaboration des politiques.

Il a également été relevé que le fossé entre les normes internationales et la pratique nationale se creuse en raison de l'érosion du multilatéralisme et de la résistance croissante aux droits de l'homme. Des inquiétudes ont été exprimées à plusieurs reprises concernant le recours aux réseaux sociaux pour amplifier les stéréotypes nuisibles et les discours de stigmatisation.

L'éducation et la participation du public ont été considérés comme des outils essentiels pour promouvoir l'inclusion et la dignité humaine. Les parlements ont été invités, non seulement à légiférer, mais aussi à servir d'enceinte au débat public et au dialogue social. Des exemples de participation concrète de la collectivité et d'éducation aux droits de l'homme ont été cités, en soulignant la nécessité de constituer une culture des droits à partir de la base et de prendre en considération les craintes de ceux qui se sentent menacés par la diversité de façon à développer l'entente, à promouvoir l'égalité et à prendre appui sur la diversité entendue comme une force collective.

Tout au long de la discussion, la nécessité d'établir des partenariats (avec les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile, le secteur privé et les instances internationales) a été soulignée. Certains participants ont mis en exergue le potentiel de la coopération parlementaire transrégionale du point de vue de l'échange de bonnes pratiques, du suivi de la mise en œuvre et du renforcement de la solidarité pour faire face aux reculs. À cet égard, le public a salué l'UIP, considérée comme une enceinte précieuse permettant aux parlements de mettre en commun leur expérience et leurs approches pour relever des défis clés.

Dans les conclusions, l'importance du leadership politique et de la participation inclusive pour impulser le changement a été soulignée. Des appels ont été lancés pour promouvoir les quotas de genre et les sièges parlementaires réservés aux groupes marginalisés. La réunion a insisté sur le fait que développer la diversité, l'équité et l'inclusion n'est pas seulement une question juridique ou politique, mais bien une question de légitimité démocratique et de résilience sociale.